EPREUVE DU CALENDRIER FEDERAL FFC ELITE NATIONALE

73ème GRAND PRIX DES FETES DE CENAC ET ST JULIEN *14 avril 2025*

Règlement Particulier

Article 1. Organisation : L'épreuve *73ème Grand Prix des Fêtes de CENAC ET ST JULIEN* est organisée par *LE VELO CLUB MONPAZIEROIS* sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 14 avril*, avec le concours de la Municipalité de CENAC, du Conseil Départemental et la région Nouvelle- Aquitaine.*

Article 2. Type d'épreuve : L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories *Elites et open1, pros continentaux.* Elle est inscrite au calendrier national FFC *Fédéral.* L'épreuve est inscrite en classe *Elite Nationale.* Elle se déroule sur un circuit de 10 km à couvrir **10** fois.

Article 3. Participation : Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte *à titre individuel ou aux équipes voir ci-dessus.*

Article 4. Permanence : La permanence de départ se tient, le *14 avril partir de 13 h 20 podium route de Cahors à CENAC. La* confirmation des partants et le retrait des dossards, transpondeurs et radios par *(les responsables d'équipes ou les coureurs)* se fait au même endroit de *13h20 à 14 h30 Mairie en cas d'intempéries.* **Transpondeurs, classements, informatique assurés par le Comité départemental du Cantal. Les directeurs sportifs seront autorisés à suivre la course si 4 coureurs minimum. Une caution sera sollicitée pour les dossards, plaques et transpondeurs qui devront être remis après l'arrivée.**

www.ffc.fr

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Arbitres, est fixée à ***14 h 20*** et aura lieu au podium situé ligne de départ, grand rue, route de Cahors.

Article 5. Sécurité et secours : Les coureurs bénéficieront de l'usage exclusif temporaire de la chaussée. Les coureurs prendront connaissance des divers arrêtés. Les motards privés licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité avec une escorte de la gendarmerie nationale. Le port du casque à calotte rigide est obligatoire. Les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence, les organisateurs sont couverts par la police d'assurance souscrite auprès du cabinet Axa.

Pendant l'épreuve toutes informations relatives à la sécurité seront à communiquées à Jacques Ravillon 0637697508 ou Dominique Gauthier 0622444907

La Croix Blanche 06 45 86 61 99 en relais avec les Centres de secours Sapeurs-Pompiers assurera les secours. Le cabinet médical est situé à 50 mètres de ligne d'arrivée Tél : **05.53.28.37.84.** Pour les

secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de SARLAT tél. : **05.53.31.75.75**. Depuis un téléphone portable composer le **112**

Article 6. Radio-tour : Les informations sont émises sur la fréquence ***157.575 (Alain BILES).***

Article 7. Assistance technique neutre : Le service d'assistance technique neutre est assuré par A.B Cyclisme développement et le véhicule neutre du comité départemental.

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres : *Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.*

Article 9. Modalités de ravitaillement : Déterminées au départ par le président du jury.

Article 10. Délais d'arrivée : Tout coureur isolé trop attardé, devra s'arrêter et quitter la course sur injonction du collège des arbitres. (Précisions données au départ par la direction de course). Attention aux dispositions « bulle » de la course.

Article 11. Classements : Les classements suivants seront établis : Classement individuel. Classement open 1.

Article 12. Prix : Les prix suivants sont attribués : **1220 €/20 Prix spéciaux Open1 : 305 €/15.**
Des primes pourront être mis en place.
Le trophée Simon CHABRIE points chauds sera doté de 250 €. 120 € au 1° 80 € au 2° 50 € au 3°
Etabli par l'addition des points obtenus au 2ème, 4ème, 6ème, 8ème tour sur la ligne d'arrivée.
La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1er au 4ème coureur classé.
En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ères places puis de 2èmes places. En cas de nouvelle égalité, ce sera la place au 8ème tour qui départagera les coureurs ex-aequo. Le règlement de ces points chauds sera réglé après l'arrivée avec les éventuelles primes.

Article 13. Antidopage : Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu *à la Mairie salle entrée gauche.* ***Attention : Salle du Conseil occupée***

Article 14. Protocole : Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : Les *trois* premiers de l'épreuve et le 1er des open 1. Ils se présenteront dans un délai de maximum de *10* minutes après leur arrivée. **En cas de retard intempestif l'organisateur se réserve le droit de garder prix et primes.**

Article 15. Pénalités : Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable

Renseignements : Jean-Louis Gauthier

gjl@wanadoo.fr

06 85 11 58 76